Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-79_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 18h00

Date de la convocation :
07/09/2026

Nombre d'administrateurs en exercice :
Mr le Président + 16 Administrateurs

- **Présents à l'ouverture :**
14

- **Ayant donné procuration :**
2

Transmission en Préfecture le :

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six à 18h00, le mardi 22 septembre, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Président du CCAS .

Membres présents :

Mmes LEMAITRE, CONIN, AMOSSÉ-MEVEL, LE DU, AKTAS, GICQUEL, ILIOU, DE BARACÉ

MM. GUILLOU, CROGUENNEC, LE HINGRAT, BOULDÉ, HENRY, LEWDEN .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BONNOT donne pouvoir à Mme LEMAITRE .

Mme LE FAUCHEUR donne pouvoir à Mme CONIN .

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. SOULAS.

Secrétaire de séance :

Mme Nolwenn LE BRETON Directrice par intérim du CCAS .

DÉLIBÉRATION N°12
RAPPORTEUR : Mme LEMAITRE

BUDGET ANNEXE LES VILLAGES AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Par délibération en date du 11 juin 2026, le Conseil d'administration a approuvé le compte administratif 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Les Villages en concordance avec le compte de gestion transmis par le Trésorier Principal qui confirme en tous points les résultats 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie pour un montant excédentaire de fonctionnement à hauteur de : + 44 479,81 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-79_2026-DE

Recettes de l'exercice :	1 751 162,97 €
Total Recettes de l'exercice	**1 751 162,97 €**
Dépenses de l'exercice	1 706 683,16 €
Total Dépenses de l'exercice :	**1 706 683,16 €**
Résultat d'exploitation :	+ 44 479,81 €
Résultat de clôture année N	**- 474 577,67 €**

Il est à noter que ce budget annexe relevant au 1er janvier 2026 du dispositif EPRD-ERRD, le résultat de clôture 2024 est intégré au résultat cumulé.

Sur la base des éléments ci-dessus présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Total : 16 Exprimés : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote adopté à l'unanimité.

DÉCIDE :

- **DE PROCÉDER à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement excédentaire de 44 479,81 € en report à nouveau en section de fonctionnement au Chapitre 002 en recettes à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 de la Résidence Autonomie Les Villages.**

SAINT-BRIEUC Centre Communal D'Action Sociale Côtes d'Armor

Victor BONNOT
Président du CCAS
Maire de Saint-Brieuc
Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération